



Domaine : Bruit

L'importance accordée par la population à la gêne sonore génère un souci d'amélioration des connaissances et de résorption des points noirs. Le secteur des transports nécessite des efforts particuliers.

Territoires plus particulièrement concernés :

Aéroport de Toulouse-Blagnac et grandes infrastructures de transport terrestre.

Principaux outils :

Charte de l'environnement PEB, PGS, observatoires départementaux du bruit des transports terrestres, cartes de bruit et plans d'exposition au bruit dans l'environnement.

■ **Enjeu 15 : Amélioration de la connaissance et résorption des points noirs des transports terrestres**

Qu'elles proviennent des voies routières ou autoroutières, des voies ferrées ou des aéroports, les nuisances sonores perturbent sérieusement les conditions de vie des riverains, en particulier la nuit. Au-delà de la simple gêne, elles peuvent également constituer un réel enjeu de santé publique.

- Tenir à jour le classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur l'ensemble de la région.
- Inventorier précisément les zones sujettes aux nuisances sonores.
- Mettre en œuvre des actions de prévention ou de résorption.

■ **Enjeu 16 : Maîtrise de la nuisance sonore aérienne**

Le niveau de gêne occasionné par les aérodromes (l'aéroport de Toulouse-Blagnac notamment) est fortement ressenti par les riverains.

- Maintenir à jour les PEB et le PGS de Toulouse-Blagnac en fonction des nouvelles normes.
- Poursuivre l'insonorisation des bâtiments inclus dans le PGS de Toulouse-Blagnac.
- Poursuivre les réflexions sur l'organisation des vols de nuit sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac.
- Poursuivre la réflexion sur l'organisation du transport aérien et ferroviaire à long terme pour la région.